

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 11

Objet : Participation financière Association de sauvegarde du patrimoine de Lunel

Date de convocation :

23 septembre 2022

Date d'affichage :

23 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

13

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 29 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Franck SEGONNE.

Pouvoir :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à M. Jean Pierre VALETTE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS
Mme Colette VERDOUX a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Flavie TAVERA, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mai 2021 relatif à la participation financière de l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel concernant les travaux de l'église de Lunel.

En raison d'une modification des travaux et d'un coût plus élevé, l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel propose une participation de 38 500 € au lieu des 22 000 € prévu initialement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le nouveau montant de la participation de l'association de sauvegarde du patrimoine de Lunel pour un montant de 38 500 €, pour financer les travaux de l'église de Lunel.

- A D O P T É E -

Le Maire,
Thierry DELBREIL